

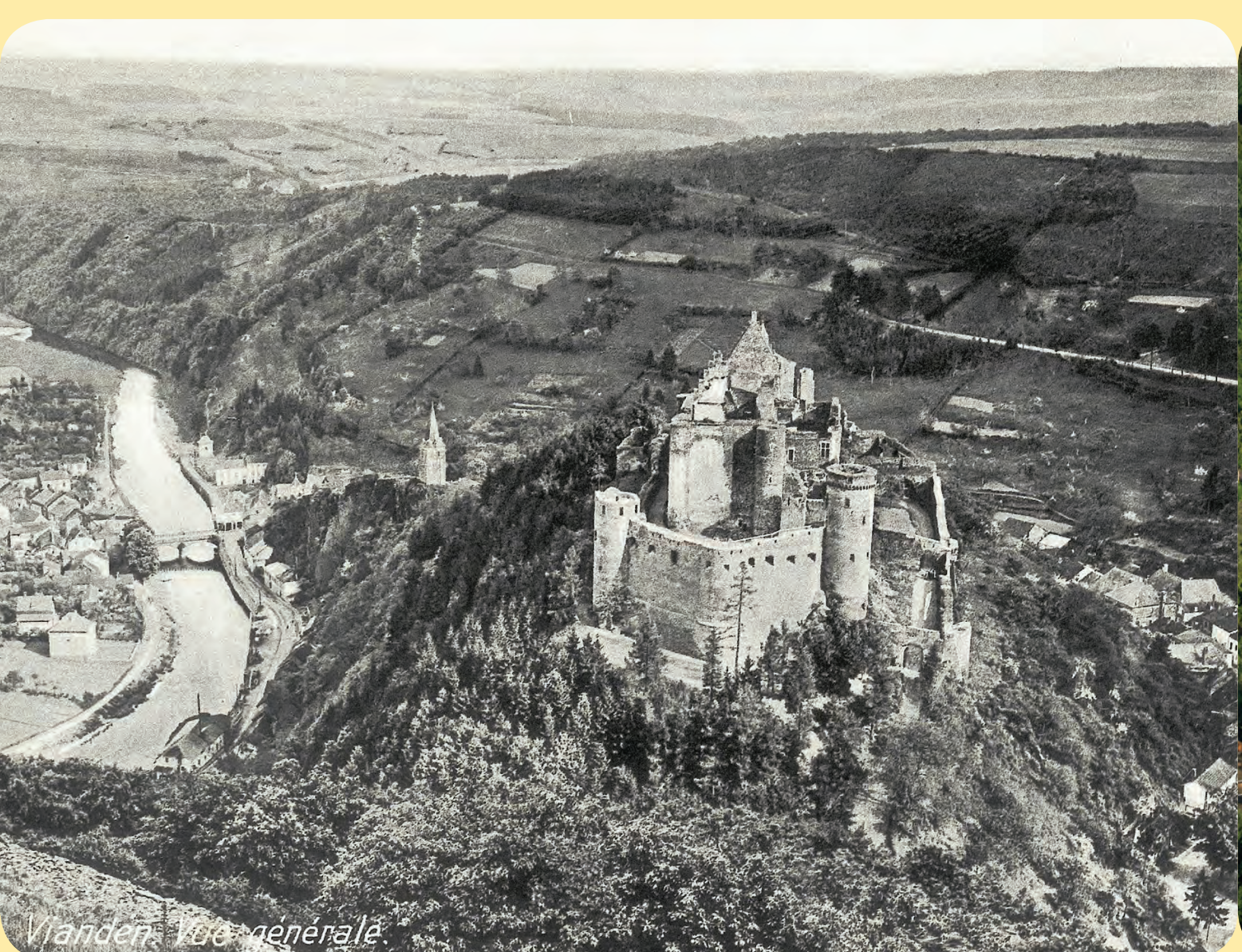
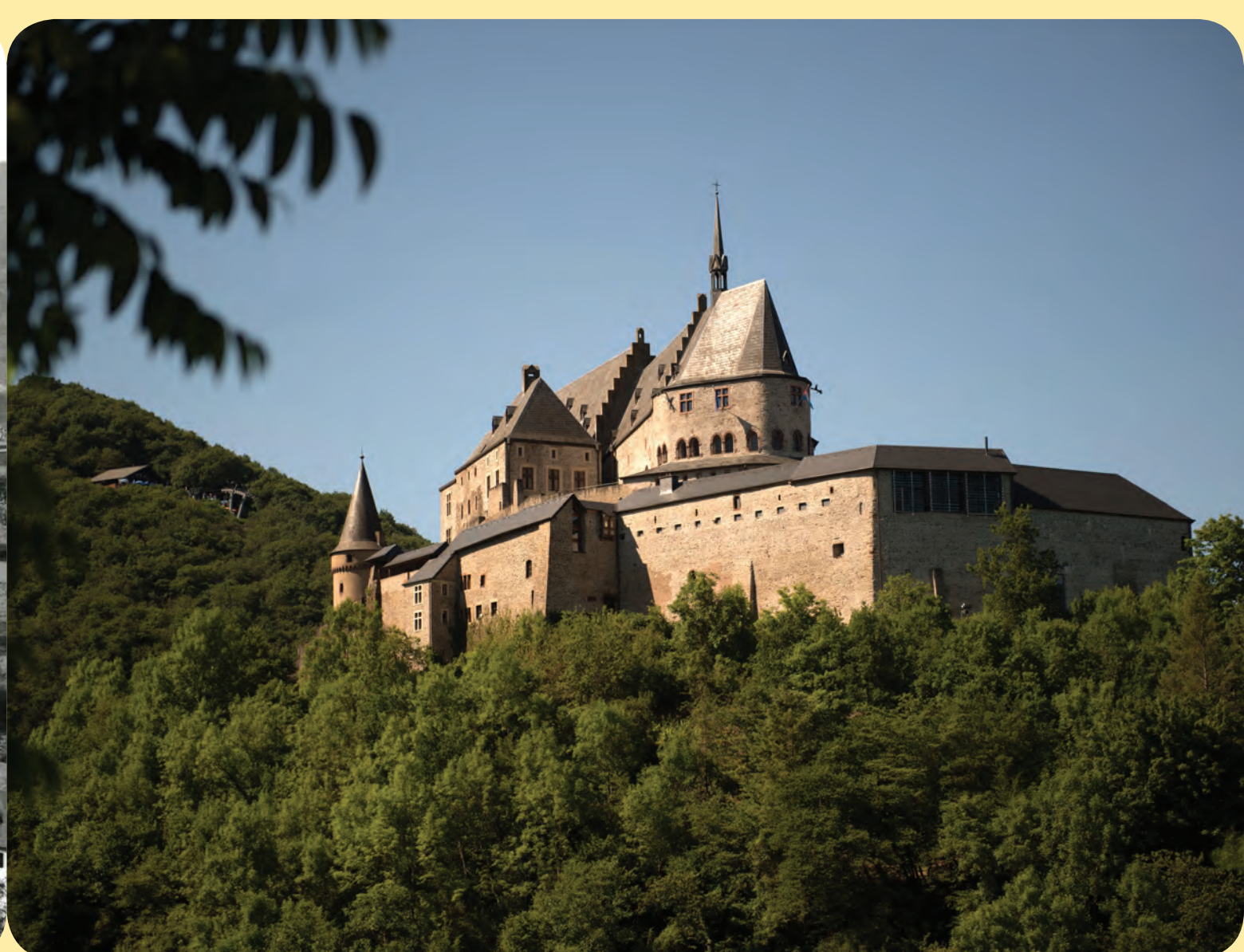
Convention européenne du paysage

Un autre paysage pour Vianden

Patrimoine culturel et naturel commun,

les paysages vallonnés donnent au Parc naturel de l'Our son visage et lui confèrent son identité. La charte du paysage contribue à préserver ces paysages et ces habitats et à les développer de manière durable. La charte sert de plateforme d'échange pour différents acteurs et elle aide à développer et à mettre en œuvre les projets.

Le projet pilote « Un autre paysage pour Vianden » a créé un exemple et une incitation au développement durable du paysage pour l'ensemble du Parc naturel de l'Our.



Vue sur le château de Vianden à partir du Parc de la Ville – début du 20^{ème} siècle (gauche) et aujourd'hui (droite). Les pentes en contrebas du château se caractérisent désormais par une végétation dense de broussailles et d'arbres à cause de l'abandon des exploitations.

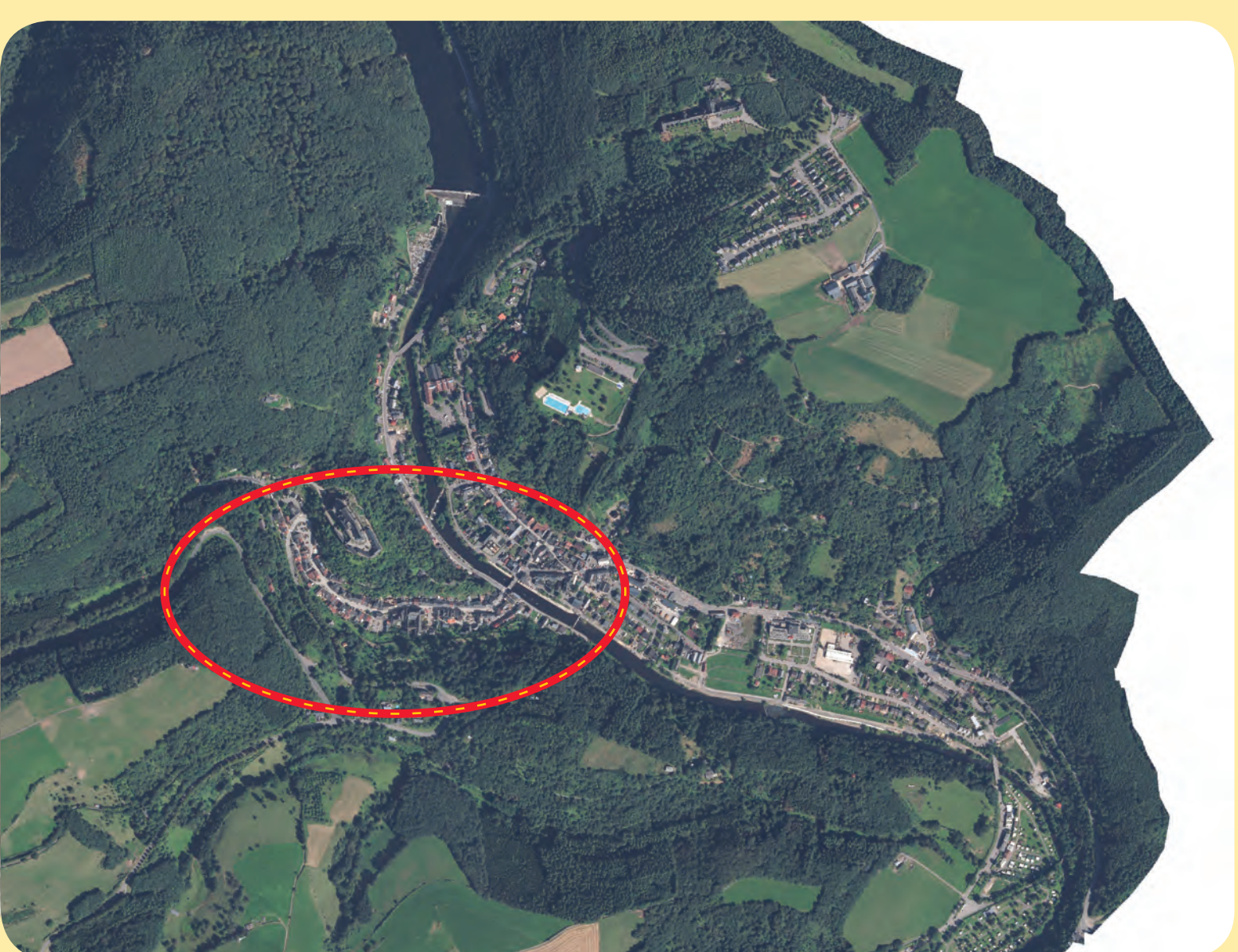
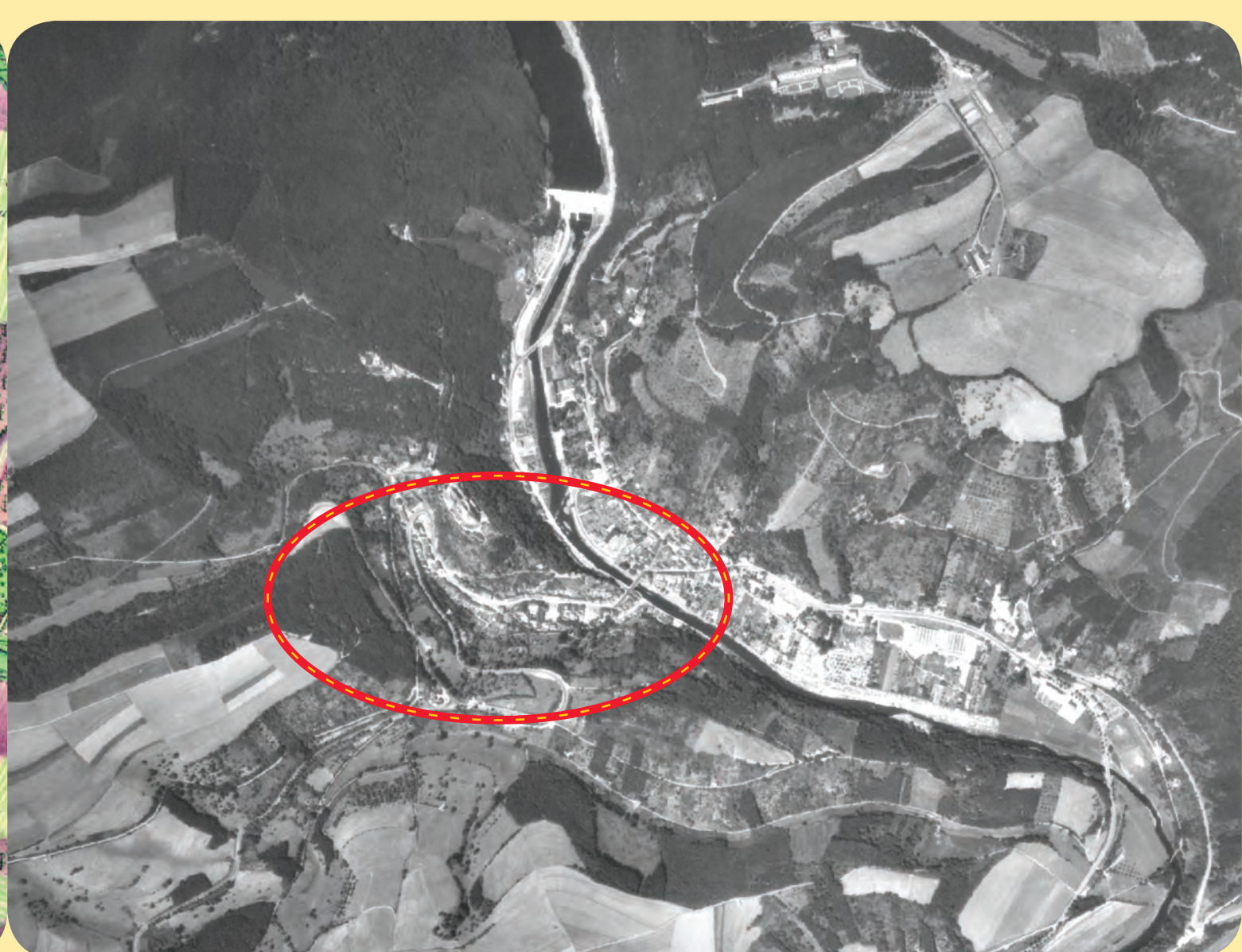
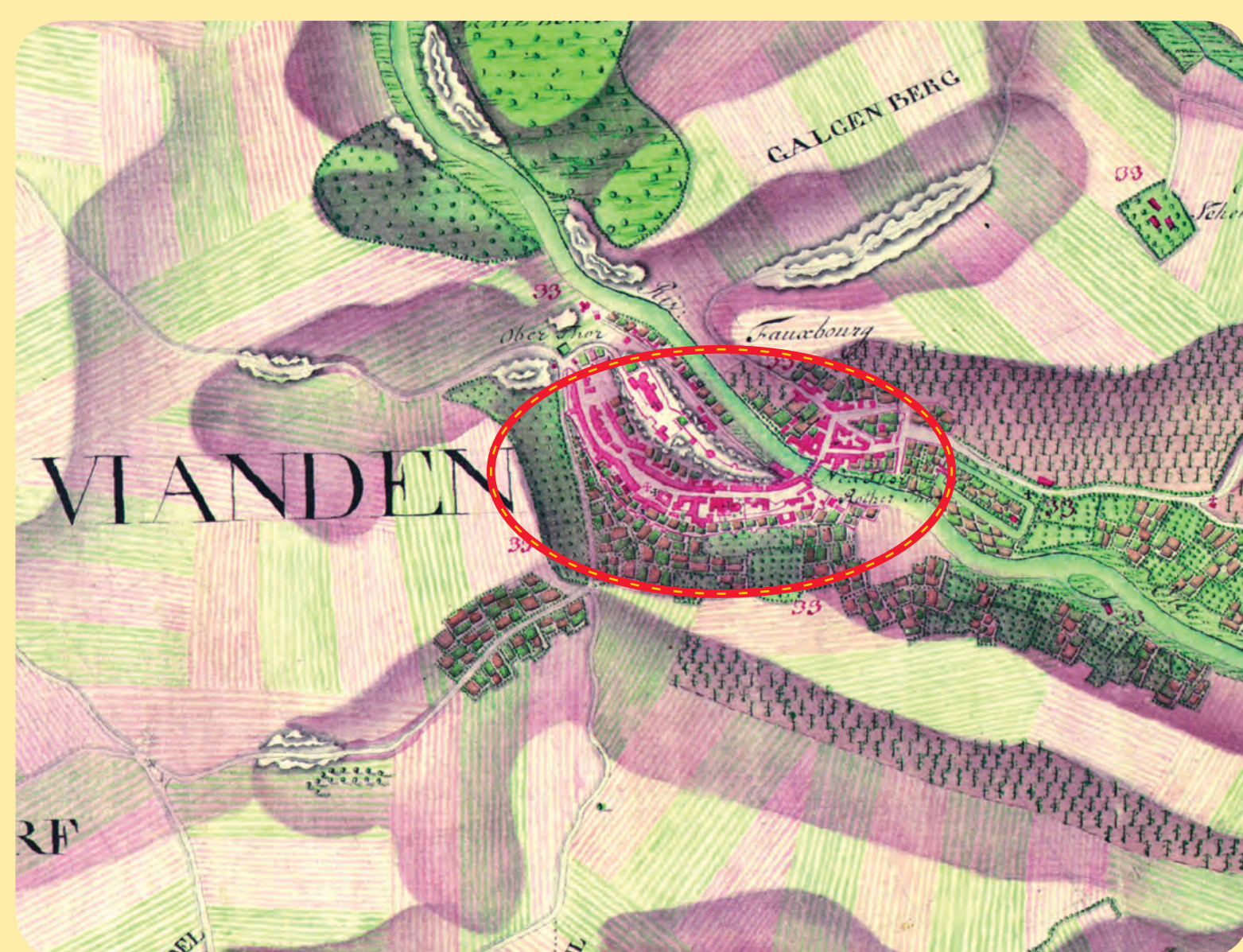
Le versant opposé au château, avec le Parc de la Ville, est aussi clairement couvert de végétation.

Des jardins familiaux
nouvellement aménagés
font figure d'exemple
et font revivre l'utilisation
initiale des pentes autour
de la Ville.



Les prés-vergers
qui avoisinent le Parc de la Ville
ont également été remis en état
et sont désormais pâturés par
des moutons.

Vianden : autrefois – aujourd'hui (1775 – 1963 – 2016)



Le Parc naturel de l'Our

est situé dans le nord de l'Oesling, au cœur des Ardennes luxembourgeoises, au tripoint entre la Belgique, l'Allemagne et le Luxembourg. Sur une surface de 420 km² et avec environ 21.000 habitants, 8 communes se sont associées pour concilier la protection de la nature et le développement économique de la région.

Entourée de la magnifique nature des Ardennes luxembourgeoises, Vianden se trouve au pied d'un imposant château-palais. Cette petite ville à la riche tradition touristique compte 1.900 habitants et représente une attraction culturelle et historique exceptionnelle du Parc naturel de l'Our au nord du Grand-Duché de Luxembourg.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire
Département de l'aménagement
du territoire



Membre